

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 08 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

14

Séance du 12 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire

Éric BOEHLER, Adjoint au Maire, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Geoffroy LAURENT, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Mélanie BRAND ; Rémi BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Éric BOEHLER

Absent : Denis TOURNEMAINE

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2021.

Votes : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 novembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

47_12-11-2021


1 2 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-11-18T15-11-50.00 (MI233688437)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211112-47_12-11-2021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : APPROBATION DU PV DE LA SEANCE DU 30 SEPTEMBRE 2021

Date de création : 12/11/2021


Certifié
Conforme

Nature de l'acte : Délibération

Maître de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes

Acte : 47_12.11.2021.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparer

Date 18/11/21 à 15:11

Par SCHUCHI Stéphanie

Transmettre

Date 18/11/21 à 15:11

Par SCHUCHI Stéphanie

Accusé de réception

Date 18/11/21 à 15:26

Département
du Bas-Rhin
Arrondissement
de Molsheim

COMMUNE d'ERGERSHEIM

Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Date de convocation : 08 novembre 2021

Nombre de conseillers élus

15

Conseillers en fonction

15

Conseillers présents ou représentés

14

Séance du 12 novembre 2021

Sous la présidence de Mme Marianne WEHR, Maire

Présents : Marianne WEHR, Maire

Eric BOEHLER, Adjoint au Maire, Nathalie EBENER, Christelle KOESTEL, Michèle AMAR, Emmanuel MULLER, Mélanie BRAND, Geoffroy LAURENT, Jonas BRAUN, Aurélie KRATZ, Jean-Claude MAGER

Absents excusés : Carole BOEHLER, Adjointe au Maire, a donné pouvoir à Mélanie BRAND ; Rémi BOEHLER, a donné pouvoir à Marianne WEHR ; Christophe SCHIR, a donné pouvoir à Eric BOEHLER

Absent : Denis TOURNEMAINE

ATIP : APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANT A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE EN AMENAGEMENT ET URBANISME QUANT A LA MODIFICATION SIMPLIFIEE NUMERO 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.5721-1 et suivants ;

Vu l'arrêté préfectoral du 29 juin 2015 portant création du Syndicat mixte à la carte « Agence Territoriale d'Ingénierie Publique » et l'arrêté modificatif du 2 juillet 2015 ;

Vu les délibérations du 30 novembre 2015 et du 21 mars 2016 du comité syndical de l'ATIP adoptant les modalités d'intervention de l'ATIP relatives aux missions qui lui sont dévolues et aux contributions correspondantes.

La commune d'Ergersheim a adhéré à l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP) par délibération du 21 mai 2015.

En application de l'article 2 des statuts, l'ATIP peut exercer les missions suivantes :

- le conseil en matière d'aménagement et d'urbanisme,
- l'instruction administrative des demandes, déclarations et autorisations d'urbanisme,
- l'accompagnement technique en aménagement et urbanisme,
- la gestion des traitements des personnels et des indemnités des élus ainsi que les cotisations auprès des organismes sociaux,
- la tenue des diverses listes électorales,
- l'assistance à élaboration de projets de territoire,
- le conseil juridique complémentaire à ces missions,
- la formation dans ses domaines d'intervention.

Par délibération du 30 novembre 2015, le comité syndical de l'ATIP a adopté les modalités d'intervention de l'ATIP relatives à ces missions ainsi que les contributions correspondantes.

Les missions d'accompagnement portent sur l'assistance à la réalisation de documents d'urbanisme et de projets d'aménagement. Cette assistance spécialisée consiste principalement :

- au niveau technique, à piloter ou réaliser les études qui doivent être menées, à élaborer le programme et l'enveloppe financière d'une opération, à en suivre la réalisation,
- au niveau administratif, à préparer des consultations, rédiger et gérer des procédures, suivre l'exécution des prestations, articuler les collaborations des différents acteurs.

L'exécution de ces missions s'effectuera dans le cadre du programme annuel d'activités de l'ATIP.

Chaque mission donne lieu à l'établissement d'une convention spécifique qui est établie en fonction de la nature de la mission et des attentes du membre la sollicitant et à une contribution correspondant aux frais occasionnés par la mise à disposition des services et l'ATIP mobilisés pour la mission. Pour l'année 2016 cette contribution a été fixée à 300€ par demi-journée d'intervention. Elle s'applique également à l'élaboration des projets de territoire et au conseil juridique afférant à ces missions.

Il est proposé de confier à l'ATIP la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme suivante :

Modification simplifiée n°1 du PLU,
mission correspondant à 17 demi-journées d'intervention.

Entendu l'exposé de Madame la Maire,

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **approuve** la convention correspondant à la mission d'accompagnement technique en aménagement et en urbanisme en annexe de la présente délibération :
Modification simplifiée n° 1 du PLU
correspondant à 17 demi-journées d'intervention ;
- **prend acte** du montant de la contribution 2016 relative à cette mission de 300€ par demi-journée d'intervention fixé par le comité syndical de l'ATIP ;
- **autorise** Mme la Maire à signer la convention ainsi que tous documents s'y rapportant ;
- **dit que** : la présente délibération fera l'objet d'un affichage à la mairie durant deux mois ;
la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète du Bas-Rhin ;
la présente délibération sera en outre publiée au recueil des actes administratifs de la commune.

Votes : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Suivent les signatures au registre
Pour copie conforme
Ergersheim, le 18 novembre 2021

La Maire
Marianne WEHR



Acte à classer

48_12-11-2021

1 2 4
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2021-11-18T16:14:28.00 (MI233658485)

Identifiant unique de l'acte : 067-216701276-20211112-48_12-11-2021-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : ATIP : APPROBATION DE LA CONVENTION CORRESPONDANT A LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT TECHNIQUE DE L'AMENAGEMENT ET URBANISME QUANT A LA MODIFICATION SIMPLEMENTAIRE N°1 DU PLU ET AUTORISATION DE SIGNATURE

Date de décision : 12/11/2021

**Certifié
Conforme**

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 2. Urbanisme
2.1. Documents d'urbanisme

Acte : 48_12.11.2021.PDF

Multicanal : Non

Pièces jointes :

48_12.11.2021_PJ.PDF Type PJ : 73_CO - Projet de contrat avec l'organisme retenu

[Imprimer la PJ avec le tampon AR](#)

Classer

Annuler

Préparé

Date 18/11/21 à 16:16

Par SCHOCH Stéphanie

Transmis

Date 18/11/21 à 16:16

Par SCHOCH Stéphanie

Accusé de réception

Date 18/11/21 à 16:20